

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12905

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Benjelloun Touimi Nekhl

Date de naissance : 05/06/1987

Adresse : 7 rue Mohamed Bensouda

Anfa CASA

Tél. : 0661979221 Total des frais engagés : 629,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mohamed EL MOUAN
PEDIATRE
Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris
73 Bd Al Massira Al Khaora-Casablanca
Tel: 05 22 20 45 45 - 05 22 39 57 39

Date de consultation : 11 DEC 2023

Nom et prénom du malade : Benjelloun Touimi Ghadi 16/3/20

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Bronchite aigüe de l'enfant

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Acné infantile

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casablanca le : 20 DEC 2023

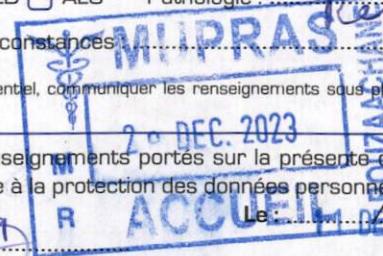
Signature de l'adhérent(e) :

Déclaration de Maladie

M23-001218

188718

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1 DEC 2023	C	1	309,00	Dr. Mohamed EL-HOUARI PEDIATRE Spécialiste diplômé de la Faculté de Paris 75, Bd Al Massira Al Khaura-Casablanca Tel: 05 22 00 57 00 - 05 22 38 57 39

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL KHADRA Dr BEACHEKROUN Driss 83, Bd M'hamed Al Khadra Tél: 05 22 23 79 28 - Casablanca	11/12/23	329,30

INPE:
092003326

ANALYSES - RADIOPHGRAPHS

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

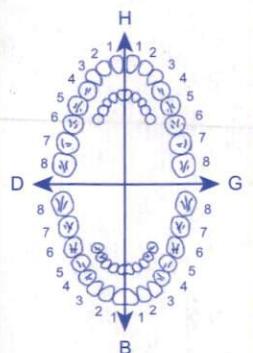
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Oroken 100mg/6ml
gr fl 40 ml
P.P.V : 119,30 DH

ed El HOUARI

DE LA FACULTE

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Oroken 100mg/5ml
gr fl 40 ml
P.P.V : 119,30 DH

LOT : 2822
PER : 03 - 25
P.P.V: 30 DH 00

asablanca, le

EXIL
• FL 150 ML

• V · 150H70

• 100 •

6 || 118000 06090

الدكتور محمد الهواري

خريج كلية الطب بباريس

الاطفال امراض في اختصاصي

أمراض التسمم و بحث الأدوية

أرض الريو للأطفال

عضو في الجمعية الفرنسية لطب الأطفال

بالموعد

1930 - AS Parker No.

Bengaluru Tomm'
ghee

		Issue de	15 kgs mort et son
30,00	-	<u>AS</u> <u>bettes tene</u>	gourdes 8jours
20,00	-	<u>AS</u> <u>chiffonier</u>	150 gourdes le mat apés le repas 5jours
15,70	-	<u>AS</u> <u>Dolocif</u>	Issue de 200 gourdes le mat et son tant que l'oiseau trouve
			far j'en faut une louche trois fois

75 شارع المسيرة الخضراء - الدار البيضاء الهاتف : 0522 99 57 38 / 0522 99 57 39 : العيادة

75, Bd Al Massira Al Khadra - Casablanca

Téléphone : C. : 05 22 99 57 38 / 05 22 99 57 39 - Fax : 05 22 99 57 40

Si wighlorin 250g sachets
1 sachet pour 10ml
370ml 370

25,00



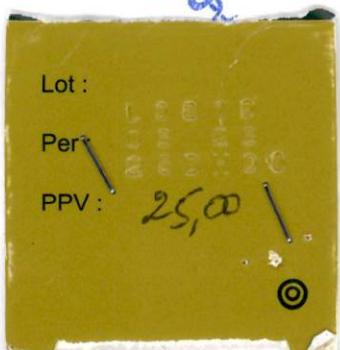
En plus 250g

2,5 en plus son
370ml

T = 329,30

PHARMACIE AL ALJA
Dr. BENCHERKOUN Driss
83, 84 Agadir Al Khadra
Tel: 05 22 23 79 28 - Casablanca

Dr. Mohamed EL-HOUARI
Spécialiste PEDIATRE
33 A** Agadir Al Khadra-Casablanca
99 57 38 - CS 22 99 57 39



Butovent®
0,04%

Salbutamol

21,90